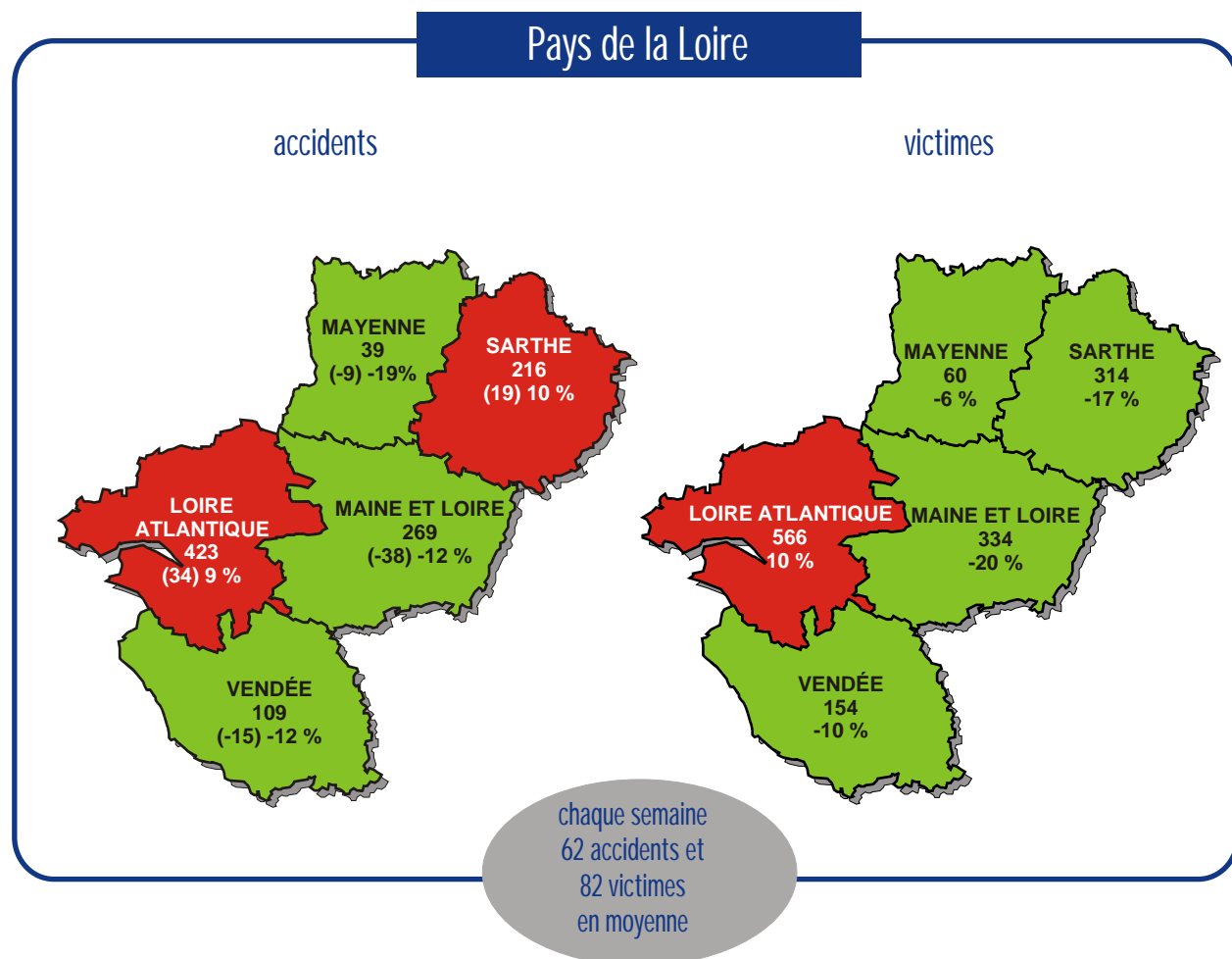


n° 59

1^{er} quadrimestre 2006

janvier à avril



	accidents		tués		blessés hospitalisés	blessés non hospitalisés	gravité (T+B.H. pour 100 accidents)
région Pays de la Loire	1 056	-1%	82	-1%	641	670	68
France	23 197	-8%	1 292	-15%	11 696	17 669	56
Loire Atlantique	423	9%	28	33%	268	270	70
Maine et Loire	269	-12%	13	-38%	131	190	54
Mayenne	39	-19%	11	83%	38	11	126
Sarthe	216	10%	11	-27%	106	162	54
Vendée	109	-12%	19	-5%	98	37	107

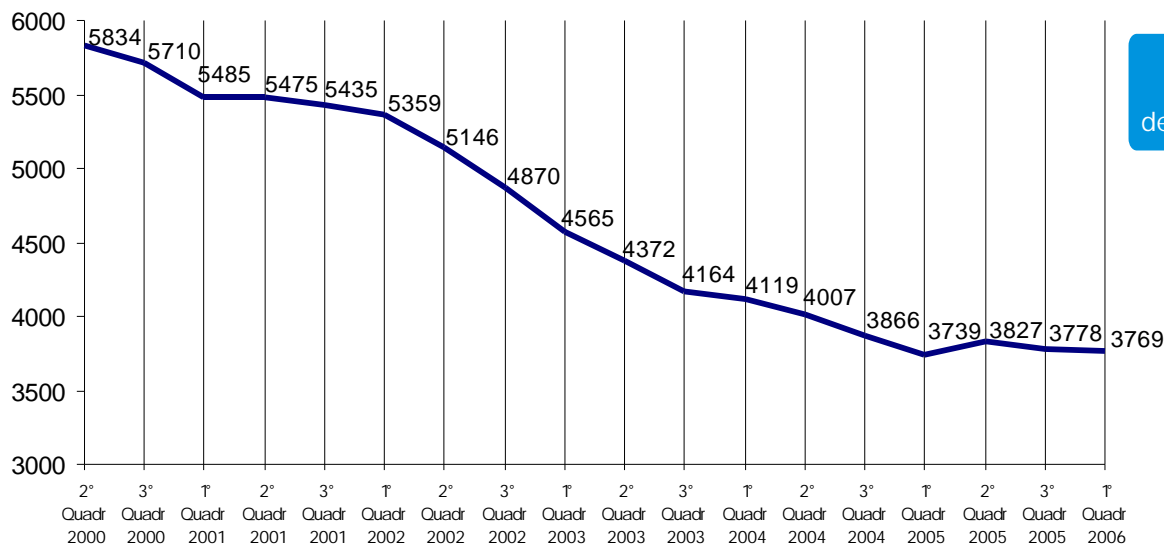
Au premier quadrimestre 2006, le nombre d'accidents corporels diminue très légèrement (-1%) par rapport au premier quadrimestre 2005. Les résultats constatés à l'échelon national sont meilleurs puisque la baisse atteint 8% par rapport à la même période de l'an dernier. Le nombre de tués est stable (-1 tué). Le nombre de blessés diminue de 4%. Après plusieurs années de réduction du nombre d'accidents, corporels et de victimes, on assiste donc à une stabilisation de l'accidentalité sur les routes des Pays de la Loire, alors que les résultats enregistrés sur l'ensemble de la France sont plus satisfaisants (-15% de tués, -9% de blessés).

Cependant, la situation est contrastée selon les départements de la région. En Loire-Atlantique, le nombre d'accidents et de victimes augmente. En Maine-et-Loire, tous les indicateurs sont à la baisse. En Mayenne, le nombre d'accidents et de blessés diminue, mais le nombre de tués augmente sensiblement. Dans la Sarthe, le nombre d'accidents augmente, le nombre de tués baisse et le nombre de blessés est stable. En Vendée, le nombre d'accidents et de blessés diminue, le nombre de tués ne subit pas d'évolution significative.

évolution générale

accidents

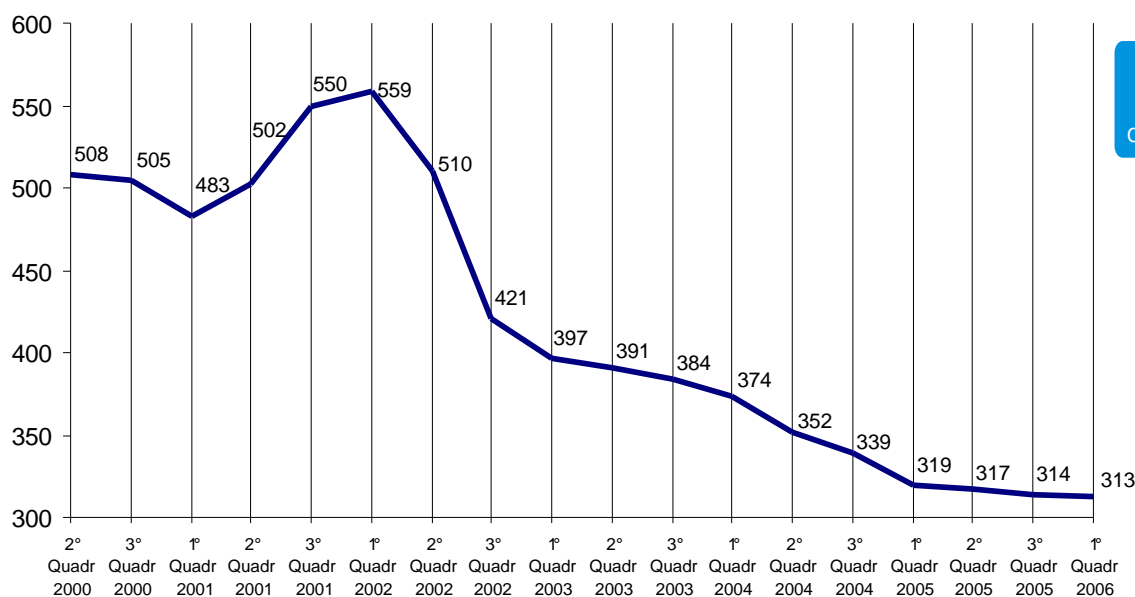
Les chiffres indiqués correspondent aux valeurs cumulées des 12 derniers mois



+0,8%
sur les 12
derniers mois

Depuis un an environ, le nombre d'accidents corporels constatés sur les routes des Pays de la Loire ne varie pratiquement plus. Cette stagnation concerne plus particulièrement la Loire-Atlantique et la Sarthe. Le nombre de tués continue de diminuer, mais très faiblement (-2% sur les douze derniers mois). On observe néanmoins une dégradation en Loire-Atlantique et en Mayenne.

tués



-1,9%
sur les 12
derniers mois

Nota : passage au tué à 30 jours à partir du 1er janvier 2005

définitions et sources :

accidents corporels de

la circulation routière : provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique, implique au moins un véhicule.

tué : victime décédée sur le coup ou dans une période de 30 jours qui suit l'accident.

blessé hospitalisé : victime dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

blessé non hospitalisé : victime ayant nécessité des soins médicaux, sans dépasser 24 heures d'hospitalisation.

milieu urbain : ensemble des réseaux situés à l'intérieur d'une agglomération (entre panneaux de début et fin d'agglomération).

rase campagne : réseaux hors milieu urbain.

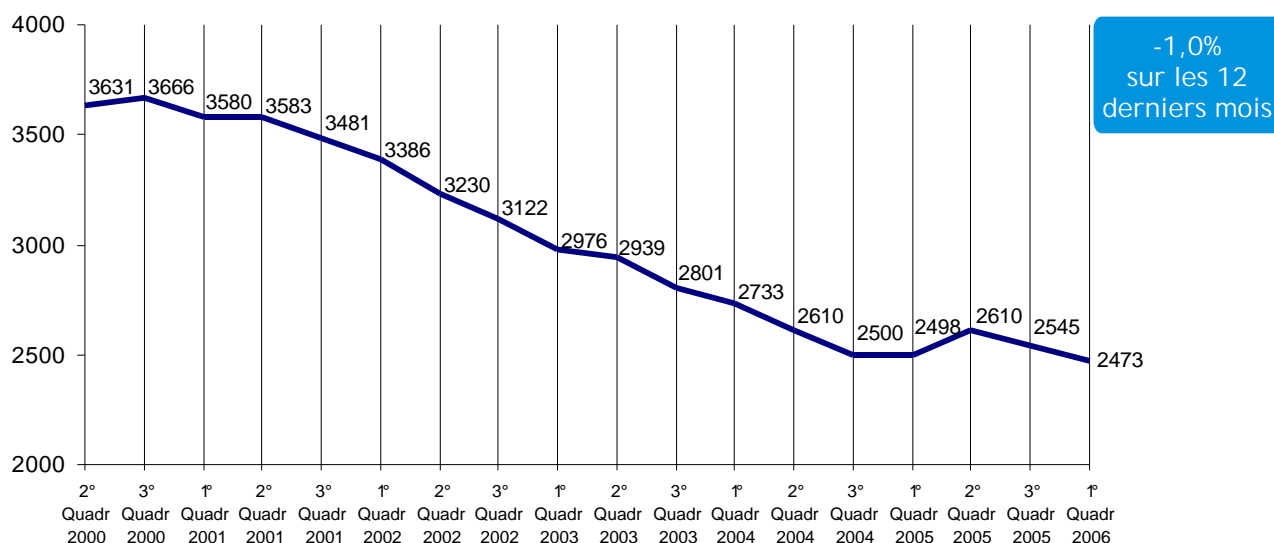
gravité : nombre de tués + blessés hospitalisés pour 100 accidents. (nota : une définition différente peut exister dans d'autres documents).

quadrimestre : espace de 4 mois.

sources : fichiers départementaux d'accidents corporels de la circulation routière des directions départementales de l'Équipement de la région des Pays de la Loire. Fichiers SETRA définitifs pour les données France entière (Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer).

accidents en agglomération

Les chiffres indiqués correspondent aux valeurs cumulées des 12 derniers mois



Après une augmentation en 2005, le nombre d'accidents corporels en milieu urbain est de nouveau à la baisse. En revanche, depuis novembre 2005, le nombre d'accidents en rase campagne est en augmentation. Le nombre d'accidents mortels en rase campagne est également en progression au premier trimestre 2006 par rapport au premier trimestre 2005.

victimes par catégories d'usagers

	Région Pays de la Loire								
	accidents			tués			blessés		
	Nbre(1)	Diff(2)	%	Nbre	Diff	%	Nbre	Diff	%
Piétons	178	17	11%	9	-3	ns	177	23	15%
Bicyclettes	70	0	0%	4	3	ns	62	-8	-11%
Cyclomoteurs	247	-26	-10%	9	3	ns	255	-15	-6%
Motocyclettes	172	11	7%	16	5	ns	172	9	6%
Véhicules légers et camionnettes	872	-41	-4%	39	-10	-20%	616	-38	-6%
Poids lourds	64	20	ns	1	0	ns	15	9	ns
Transports en commun	23	3	ns	0	-3	ns	4	-45	ns
Autres	15	-6	ns	4	4	ns	10	4	ns

ns : non significatif

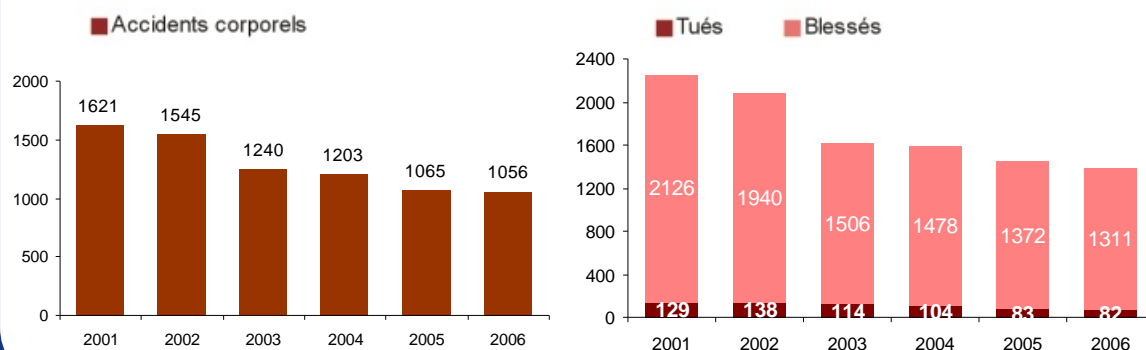
(1) : accidents impliquant au moins un piéton, 1 bicyclette, etc...

(2) : différence par rapport à la même période de l'année précédente

	France								
	accidents			tués			blessés		
	Nbre(1)	Diff(2)	%	Nbre	Diff	%	Nbre	Diff	%
Piétons	4 182	-307	-7%	155	-47	-23%	4 175	-295	-7%
Bicyclettes	1 083	-49	-4%	46	11	31%	1 005	-59	-6%
Cyclomoteurs	3 575	-241	-6%	77	-6	-7%	3 635	-248	-6%
Motocyclettes	4 665	-57	-1%	178	-15	-8%	4 565	-56	-1%
Véhicules légers et camionnettes	20 661	-1 826	-8%	801	-152	-16%	15 081	-1 998	-12%
Poids lourds	1 358	-62	-4%	20	-12	ns	367	14	ns
Transports en commun	379	-43	-10%	1	-7	ns	276	-154	ns
Autres	473	-2	0%	14	4	ns	261	54	ns

ns : non significatif

évolution du 1er trimestre de 2001 à 2006



12 derniers mois : mai 2005 avril 2006

	accidents		tués		blessés	
Loire Atlantique	1 362	1,6%	111	13,3%	1 716	2,8%
Maine et Loire	1 034	1,7%	61	-21,8%	1 248	0,2%
Mayenne	176	6,7%	30	0,0%	222	12,7%
Sarthe	735	0,5%	39	-39,1%	925	-7,0%
Vendée	462	-4,7%	72	10,8%	615	-3,9%
Région	3 769	0,8%	313	-6,6%	4726	-0,4%

Par rapport à la période allant de mai 2004 à avril 2005, le nombre d'accidents a légèrement augmenté. Cet accroissement concerne tous les départements à l'exception de la Vendée. Le nombre de tués diminue sur l'ensemble de la région, mais la situation varie selon les départements : hausse en Loire-Atlantique et en Vendée, stagnation en Mayenne, baisse en Maine-et-Loire et dans la Sarthe. Le nombre de blessés varie peu, sauf en Mayenne où l'augmentation est relativement importante.

Actualités sécurité routière

Les principales décisions du comité interministériel de sécurité routière (CISR)
du 8 novembre 2006

L'information des conducteurs :

- A compter du 1er juillet 2007, chaque titulaire du permis de conduire pourra connaître son capital de points grâce à un accès confidentiel par Internet.
- A partir du 31 mars 2007, tout conducteur dont le capital de points est inférieur ou égal à 6 points sera informé par un courrier avec accusé de réception.
- Le CISR souhaite une amélioration de la lisibilité et de la cohérence des limitations de vitesse.

L'acquisition et la reconstitution du capital de points :

- Pour une infraction entraînant le retrait d'un seul point, le délai de récupération (sans infraction) sera de 1 an au lieu de 3 ans.
- Pour les conducteurs novices qui ne commettent pas d'infraction, leur capital initial de 6 points sera majoré de 2 points par an pour atteindre 12 points au terme des trois années de permis probatoire. La majoration sera de 3 points par an pour les conducteurs qui ont suivi l'apprentissage anticipé de la conduite.